

## PROCÈS-VERBAL

[Texte]

Le MERCREDI 25 juin 1969  
(5)

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement se réunit à quatre heures cet après-midi. Le vice-président, M. Givens, préside.

*Députés présents:* MM. Cadieu (*Meadow-Lake*), Crossman, Forget, Givens, Mahoney, Otto, Peters, Scott. (8)

*Aussi présent:* M. Joseph P. Guay, député, parrain de la pétition.

*Agent parlementaire:* M<sup>e</sup> Marcel Joyal, c.r.

Le Comité étudie la pétition introductive de bill privé déposée en retard par Boy Scouts of Canada—Scouts du Canada.

Le président invite le parrain de la pétition, M. Guay, député, à présenter l'agent parlementaire aux membres du Comité.

M<sup>e</sup> Joyal déclare que le délai au-delà du temps prévu à l'article 90 du Règlement est dû au fait que les parties en cause ne sont pas arrivées à une entente avant la fin de l'année 1968 et que ce n'est en fait qu'en mars 1969 qu'on a déposé la pétition ci-haut mentionnée.

L'agent parlementaire a aussi fait valoir qu'il était essentiel que la législation projetée fût adoptée au cours de la présente session du Parlement et il a ainsi demandé que la pétition en cause soit reçue sans frais puisqu'il s'agit d'une organisation bénévole.

Après avoir étudié cette pétition introductive de bill privé, sur la proposition de M. Otto.

*Il est décidé à l'unanimité,*—Qu'une recommandation soit faite à la Chambre aux fins de suspendre l'application de l'article 90 et des alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement à ce propos, et que cette pétition soit reçue sans frais puisqu'il s'agit d'une organisation bénévole.

A 4 h. 08 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
Maxime Guitard,  
*Chef adjoint du Service des comités*  
*et de la Législation privée.*